



DROIT DES PERES ET DES ENFANTS

PAPA

SAUVEGARDE DES LIENS FAMILIAUX

MAGAZINE

Pour des lois de progrès qui prennent en compte l'évolution sociologique de la famille, les intérêts réels de l'enfant et l'égalité des droits de chacun des parents. Des lois qui conduisent à l'apaisement des tensions de la séparation, qui retirent aux avocats le divorce par demande conjointe et qui imposent des limites à l'arbitraire des magistrats dans les procédures ou l'obscurantisme social et le sexisme peuvent influencer gravement sur les décisions.



*Anny DUPEREY devient marraine de l'association
à l'inauguration du siège national (voir en dernière page)*

SOS PAPA Magazine

trimestriel édité par

SOS PAPA

Association loi de 1901

B.P. 49

F 78230 LE PECQ / PARIS

☎ 33 (1) 39 76 19 99

Fax 33 (1) 30 15 07 43

Minitel 3615 code SOSPAPA

Directeur de publication

Michel THIZON

Secrétaires de rédaction

Laure CANDONI

Monica ANTUNES

Catherine MOREAU

Ont collaboré à ce numéro

Georges MANAUT

Philippe MARCHAL

Bruno FRETTE

Michel HUGUET

Bernard RAQUIN

Stéphanie THIZON

Renaud PRUDHOMME

Philippe CARMIGNANI

Alberto ROJAS

(les articles signés n'engagent que leur auteur)

Photos

Stéphanie THIZON

Maquette

Michel THIZON

Imprimé par

AZ PRIM - 13, rue Georges Auric

75019 PARIS

Dépôt légal

4ème trimestre 1995

ISSN 1157 - 0040

Commission paritaire

N° 76 312 AS

SOMMAIRE

EDITORIAL	p.3
L'EUROPE AU SECOURS DE LA PATERNITE	p.4
ENLEVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS	p.5
COFRADE - POUVOIRS PUBLICS, 5ème rencontre	p.6
FORUM INTERNATIONAL SUR LES DROITS DE L'ENFANT	p.6
COMMENT MONTER UNE EMISSION TELE POUR "ARTE" A PEU DE FRAIS	p.7
JURISPRUDENCE - masturbation du grand-père maternel	p.7
INCITATION AU MEPRIS SEXISTE	p.7
LE TROU DE LA SECU	p.7
NOUVELLES DE TOURAINE	p.8
PARENTS D'ELEVES, QUELS DROITS ?	p.9
DROIT DE SURVEILLANCE DE LA SCOLARITE	p.9
A LA BELLE PENSION	p.9
FLORIANE, MA CHERIE	p.10
SOS PAPA SERVICE INTERNATIONAL - échec aux enlèvements	p.10
FAUSSES ALLEGATIONS - la justice piégée	p.10
INAUGURATION DU SIEGE NATIONAL	
ANNY DUPEREY MARRAINE DE L'ASSOCIATION	p.11 -12

PERMANENCE TELEPHONIQUE

du Siège National

Du lundi au vendredi, toute l'année de 10 h à 17 h

(1) 39 76 19 99 lignes groupées (enregistreur aux autres heures)

REUNIONS

PARIS : tous les lundis et jeudis
à partir de 19 h,

23, rue des Messageries PARIS 10°

(par l'Hôtel de Nouvelle France)

Métro: Poissonnière (à 100 m)

Tél. 42 47 18 47 (pendant les réunions)

LE PECQ - siège national :

Tous les mardis à partir de 19h

et les 2° & 4° samedis du mois à 10 h

34, rue du Pdt Wilson - 78 LE PECQ

(après la pharmacie)

SUR PLACE :

Ecoute,

Stratégie individuelle,
Conseils personnalisés,
Consultations juridiques
par avocats bénévoles.

- pour les adhérents -
(adhésions sur place)

Province : voir les délégations
régionales sur **3615 SOS PAPA**

DEMANDE D'ABONNEMENT

(Ecrire en lettres d'imprimerie S.V.P.)

A adresser à : SOS PAPA Magazine, B.P. 49 - 78230 LE PECQ (F)

Tél. (1) 39 76 19 99

Fax (1) 30 15 07 43

nom prénom profession

adresse situation familiale

.....tél nb d'enfants

Je m'abonne un an (4 Nos) : 150 F

veuillez me faire parvenir l'année complète 19 . . . au prix de 150 F

(91, 92, 93 ou 94)

FEMMES MINISTRES ET PERES DIVORCES : MEME COMBAT

EDITORIAL



Michel THIZON
Président fondateur

Huit femmes ministres ont quitté précipitamment le gouvernement. Le Quota de femmes ministres tombe ainsi de 28% à 12%, se rapprochant dangereusement du maigre quota des pères divorcés obtenant la résidence de leur enfant (9%).

Certaines mauvaises langues diront que les femmes ne souhaitent pas vraiment s'investir dans la politique et que les quelques femmes présentées aux élections, par exemple aux élections législatives, sont poussées en avant par des partis démagogiques qui ne font que logner sur les 53% d'électrices. Ceux-ci pensent-ils donc que la population est aussi sexiste qu'eux-mêmes ?

La France est en définitive bien peu évoluée par rapport à certains pays du nord de l'Europe qui ont 25% de femmes députés mais aussi 25% de pères divorcés ayant la résidence des enfants !

S'il est vrai que la totalité des pères ne souhaite pas obtenir la résidence des enfants et que le quota de 50% de "garde au père" n'a aucune raison d'être atteint, il est néanmoins attristant de le voir plafonner en dessous de la barre des 10% et on ne peut donc pas être étonné qu'il y ait moins de 10% de femmes députés en France, même si la totalité des femmes à responsabilités ne souhaitent pas non plus exercer des fonctions politiques.

Les pouvoirs se partagent dans les républiques démocratiques. Mettons en garde ceux ou celles qui voudraient prendre tous les pouvoirs au bénéfice d'une seule catégorie. Il est illusoire de penser que les femmes partageront un jour les pouvoirs politiques à un niveau important, abandonnant un peu de leurs prérogatives familiales, sans que les pères n'assurent une plus grande responsabilité par rapport aux enfants.

Délégations et correspondants SOS PAPA

SOS PAPA SIEGE NATIONAL

BP 49 - 78230 LE PECQ/PARIS

(1) 39 76 19 99 lignes groupées

SOS PAPA PARIS

23 rue des Messageries - 75010 PARIS

(1) 42 47 18 47 (pendant les réunions)

SOS PAPA YVELINES-SUD

(1) 39 28 01 64

NORD & EST

SOS PAPA NORD

21 95 80 94

SOS PAPA ALSACE-LORRAINE

88 56 39 99

SOS PAPA HAUT-RHIN

89 53 94 32

SOS PAPA MARNE

26 57 59 16

OUEST

SOS PAPA HAUTE-NORMANDIE

35 76 37 67

SOS PAPA BASSE-NORMANDIE

31 44 66 78

SOS PAPA POINTE-DE-BRETAGNE

98 88 68 33

SOS PAPA MORBIHAN

98 53 76 02

SOS PAPA POITOU-CHARENTE

PAYS DE LOIRE

51 51 00 77

SOS PAPA CHARENTE-MARITIME

46 45 12 47

GRAND-CENTRE

SOS PAPA TOURAINE

47 54 24 37

SOS PAPA CHER

48 65 00 98

SOS PAPA LOIR-ET-CHER

54 78 17 35

SOS PAPA INDRE

54 07 28 92

SOS PAPA LIMOUSIN

55 25 72 07

SOS PAPA AUVERGNE

73 29 03 92

SOS PAPA BOURGOGNE

86 91 51 07

SOS PAPA HAUTE-VIENNE

55 56 51 88

SOS PAPA LOT

65 21 85 27

GRAND-SUD

SOS PAPA MIDI-PYRÉNÉES

61 81 23 93

SOS PAPA GERS

62 61 95 84

SOS PAPA DROME-ARDECHE

75 62 74 71

SOS PAPA AQUITAINE

56 36 51 22

SOS PAPA PYRENEES-

ATLANTIQUE

59 39 58 64

SOS PAPA HERAULT

67 83 35 89

SOS PAPA BOUCHES-DU-RHONE

91 74 33 26

SOS PAPA CORSE

95 20 08 01

DOM-TOM

SOS PAPA ILE DE LA REUNION

(19) 262 56 82 12

SOS PAPA TAHITI

(19) 689 53 39 79

EUROPE

SOS PAPA PAYS-BAS

SOS PAPA ALLEMAGNE

SOS PAPA GRANDE-BRETAGNE

SOS PAPA ESPAGNE

(Renseignements sur demande)

AFRIQUE

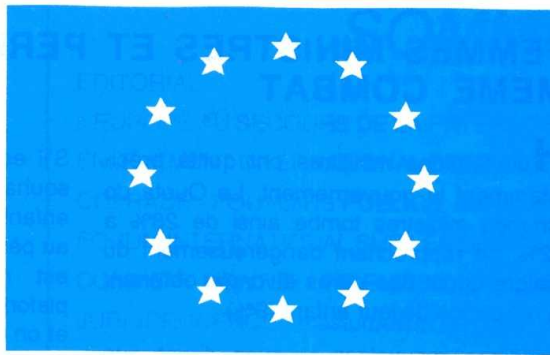
(19) 242 83 73 73

PHOTOS D'ENFANTS

Envoyez nous les photos d'enfants que vous souhaitez voir publiées. Joignez votre autorisation écrite et copie du jugement qui garantit que vous exercez l'autorité parentale, conjointe ou non.

Sur minitel : 3615

SOSPAPA



LES ETATS SONT-ILS ARCHAÏCHO-SEXISTES ?

L'EUROPE AU SECOURS DE LA PATERNITE

Communiqué

Le Secrétaire Général souligne l'importance du rôle des pères

HELSINKI, 27.06.95 - Le Secrétaire Général du CONSEIL DE L'EUROPE, Daniel TARSCHYS a réaffirmé aujourd'hui le droit des pères à la vie de famille - et lancé un appel aux hommes pour qu'ils s'impliquent pleinement dans leur rôle de parent.

Devant une Conférence sur le rôle du père qui réunissait à Helsinki les ministres de la Famille des 34 Etats membres du Conseil de l'Europe, il a souligné la nécessité de considérer la famille comme un enrichissement et non comme un fardeau.

Pour lui "une étroite participation à la vie de l'enfant dès les premières années est une des grandes expériences que la vie peut apporter à un homme. Cet aspect positif doit être mis en avant au même titre que l'accès des femmes au marché

du travail qui est aussi, pour elles, le moyen d'accéder à l'indépendance, à l'autonomie et au respect d'elles-mêmes".

M. Tarschys - qui a été en son temps le premier parlementaire suédois à prendre un congé de paternité - a souligné les limites de l'action de l'Etat. Le congé parental, le travail à temps partiel, l'aménagement de l'environnement du travail dans l'optique de la famille, n'ont rencontré qu'un succès limité. Mais les efforts pour encourager le marché du travail à accepter une certaine souplesse dans l'organisation du travail doivent être poursuivis.

Une figure paternelle est essentielle pour empêcher les jeunes de dériver vers la violence - dans le sport, par exemple, et au cœur des villes. M. Tarschys a

rappelé la nécessité de disposer de systèmes efficaces garantissant que les pères continuent à partager la responsabilité financière de leurs enfants dans les cas où le couple se sépare.

"Même si les femmes n'ont pas toujours le sentiment d'avoir besoin des hommes, les hommes ont besoin des femmes et les enfants ont besoin de pères, et les démocraties, même les plus petites, ne peuvent fonctionner de manière saine que si tous les partenaires sont capables de s'écouter les uns les autres", a-t-il déclaré.

Invitant instamment les gouvernements à agir, M. Tarschys a rappelé le rôle du Conseil de l'Europe, en mentionnant plus particulièrement le projet de Convention sur l'exercice des droits des enfants actuellement en cours d'élaboration.

La conférence souligne les moyens de promouvoir le rôle des pères

HELSINKI, 28.06.95 - Les ministres responsables des affaires familiales des 34 pays membres du Conseil de l'Europe ont arrêté aujourd'hui une série de mesures destinées à aider les hommes à participer pleinement à la vie familiale.

Réunis à Helsinki pour une Conférence sur le statut et le rôle du père, les ministres ont constaté que les barrières sociales, économiques, culturelles et psychologiques entravent la pleine participation des pères à la famille, ils ont considéré que des mesures de soutien et de protection étaient nécessaires pour les aider à jouer un rôle positif.

Ils ont donc invité les gouvernements à adopter une législation ou promouvoir une action des partenaires sociaux dans

le but d'introduire une plus grande souplesse dans les modes d'organisation du travail par le biais, par exemple, du travail à temps partiel, des horaires flexibles et du télé-travail ;

• faire en sorte que les périodes passées à la maison pour des raisons familiales n'entraînent pas de désavantages pour les parents au niveau des calculs en matière de sécurité sociale ;

• veiller à ce que les structures au service des familles, telles que les structures d'accueil de jour, pratiquent des horaires d'ouverture souples et adaptés ;

• veiller à ce que chacun des parents aient accès aux enfants dans les cas de séparation des couples ;

• promouvoir le conseil et la médiation

pour résoudre les conflits et éviter la désagrégation des familles ;

• mettre en place des systèmes simples permettant de recouvrer efficacement les pensions alimentaires dues pour les enfants ;

• sensibiliser l'opinion publique et encourager une évolution positive des stéréotypes existants.

Les débats de ces deux journées de conférence, sur trois thèmes - paternité et nouvelle culture de la famille, paternité et vie professionnelle et les pères absents - étaient animés par le ministre finlandais des Affaires sociales. Terttu Huttu, le ministre italien de la famille. Adriano Ossicini et le ministre slovène du Travail, des Affaires Sociales et de la famille, Rina Klinar.



*joyeux
noël*



**DOSSIER
DEPUTES & SENATEURS**

Un dossier spécial a été remis en novembre à chaque député et sénateur.

Les échos en sont favorables et nous en continuons l'exploitation.

**ENLEVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS
deux poids, deux mesures**

2 ENFANTS EN EXIL POUR UNE FRANCE SANS GESTIONNAIRE

Août 1992, jugement de divorce prononcé par le Tribunal de Pau qui accorde au papa l'autorité parentale conjointe, un droit d'hébergement des enfants (8 et 11 ans) à raison de 2 week-ends mensuels et de la moitié des vacances scolaires. D'autre part, compte-tenu de la nationalité mexicaine de la mère, le Tribunal interdit à cette dernière la sortie des enfants de France sans le consentement du père.



Décembre 1992, la mère emmène les 2 enfants au Mexique à l'insu du papa, grâce à l'appui de son avocat qui l'oriente vers le Consulat du Mexique à Paris qui délivrera la nationalité et les passeports mexicains pour les enfants.

Aucune investigation des autorités judiciaires françaises ne sera ordonnée, traitant la disparition de deux enfants au même titre que la disparition d'une mobylette. En étant avec leur mère, les enfants sont censés ne courir aucun danger et, dans l'esprit de l'institution judiciaire, il n'existe pas de ce fait de trouble à l'ordre public.

Parmi ces nombreuses démarches, le papa va à la rencontre physique des trois ministres pyrénéens, ce qui lui vaut une lettre de soutien de Philippe DOUSTE-BLAZY, deux lettres de réconfort de François BAYROU et... un sourire pincé de Michelle ALLIOT-MARIE !

Été 1993, les autorités nient encore la présence de mes enfants au Mexique, ce que dément le papa en se rendant sur place, même si une rencontre n'a pas été

possible du fait que mes enfants avaient été préalablement à mon arrivée retirés de l'école et du village mexicains.

Face au laxisme des plus hautes autorités de l'Etat, le papa déploie toute son énergie à sensibiliser l'opinion publique : multiplication des conférences de presse, passage sur les radio locales et lancement d'une pétition qui recueillera rapidement 6700 signatures.

Cette campagne médiatique fera que, huit jours après le port de la pétition au Ministère de la Justice avec distribution de tracts, je pouvais m'entretenir téléphoniquement avec mes enfants conduits par un Magistrat au Consulat de France à MEXICO. Un an se sera écoulé depuis leur disparition du sol français. Depuis, j'ai deux entretiens téléphoniques mensuels avec mes enfants qui sont désormais destinataires de mes correspondances. D'autre part, mes enfants sont désormais scolarisés dans un lycée français à Mexico, dont la France assure les frais.

Cela fait quand même 2 ans et 9 mois que je n'ai plus revu mes enfants. Même une revendication de les recevoir une fois par an en France à l'occasion des vacances scolaires d'été, en assurant leurs frais d'avion aller et retour, n'a pas trouvé grâce au berceau des droits de l'Homme qui vide le Droit des Enfants. Le fait que la France ait vu, en un temps rapproché, 3 ministres en exercice et 3 anciens ministres emprisonnés ou inculpés a discrédité nos institutions à l'étranger.

A la lumière de mon expérience, il n'y a pas d'homme providentiel prêt à résoudre le problème des papas. Faire office de cloche à fromage aux avocats ou s'adresser à l'émission "Perdu de vue" sont des leurres. La lutte des papas qui demandent l'application de l'égalité parentale pour avoir aussi le droit d'aimer, éduquer et protéger leurs enfants passe obligatoirement par la rue et les médias pour sensibiliser l'opinion publique qui

obligera les gouvernements (quelle que soit leur éthique) à modifier les pratiques judiciaires pour la prise en compte de l'intérêt des enfants.

Avoir des sympathisants à SOS PAPA, c'est bien, compter des adhérents, c'est encore mieux. Si SOS PAPA arrivait à obtenir, dans chaque département, une dizaine de papas qui consacraient deux heures par semaine à militer, en moins de trois ans, notre combat serait gagné. Et cette victoire ne pourrait être que plus rapide avec le soutien des femmes.

En attendant, il faut occuper la rue : distribution de tracts pour faire connaître les objectifs de SOS PAPA, devant les palais de justice, dans le voisinage du parent violeur des droits de l'enfant, devant l'école de nos enfants à qui est refusé le droit de visite de l'autre parent, affichage, etc...



Dans les médias avec l'ensemble de la presse régionale et la multitude des radio locales, faire connaître nos permanences, organiser des débats, etc...

L'attachement des papas à leurs enfants ne sera plus considéré comme quelque chose de suspect mais de légitime. Si seulement tous les papas en étaient persuadés !

*signé : Georges MANAUT - Oloron (64)
contrôleur des douanes et papa de 2
enfants en exil pour une France sans
gestionnaire.*

COFRADE - POUVOIRS PUBLICS

5ème rencontre du 20 novembre 1995

Organisée par le COnseil FRançais des Associations pour les Droits de l'Enfant à l'occasion de l'anniversaire de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), cette 5ème rencontre se tenait à l'Assemblée Nationale.

Ces rencontres n'ont en général jamais débouché sur rien, comme d'ailleurs peu des travaux du COFRADE (UNICEF, Ligue des Droits de l'Homme, BICE, Institut de l'Enfance et de la Famille, SOS PAPA, etc., etc.) qui a toujours évité de s'attaquer, après 5 ans d'existence, à la production des orphelins de pères divorcés ou naturels, par dizaines de milliers, au viol de l'article 9-3 de la Convention par la France et aux supplices psychologiques vécus par les enfants dont le parent "gardien" les empêche de voir l'autre parent.

Le seul vrai intérêt d'y être allé est d'avoir affirmé la présence vigilante de SOS PAPA et donc des vrais défenseurs de l'enfance, et de créer un mouvement de salle en annonçant à haute voix son appartenance à SOS PAPA au moment de poser une (des rares) questions véritables; En l'occurrence : « A quel âge, ou à partir de quel âge un enfant est-il considéré par notre droit interne comme ayant un discernement suffisant ? »

Question à laquelle, après l'avoir trouvée particulièrement intéressante, la représentante du ministère public a réussi à causer 1/4 d'heure sans répondre ! («L'appréciation se fait au cas par cas, il n'y a pas d'âge, etc...»)

On a pu relever toutefois quelques rares informations intéressantes :

- De M. Jacques TRENE, directeur de centre éducatif :

On a pu avoir confirmation officielle que «80% des enfants des centres éducatifs sont issus de familles décomposées ou recomposées.»

- De Mme MONEGER, professeur de droit à Orléans :

Le rejet par la Cour de Cassation de la CIDE (jurisprudence d'un adhérent SOS PAPA - voir SOS PAPA Magazine N° 10, mai 1993) s'appuie sur l'unique argument de sa formulation : «Les Etats s'engagent ...» et elle ne concernerait donc pas les individus.

«80% des enfants des centres éducatifs sont issus de familles décomposées ou recomposées»

Or, d'autres traités, rédigés de la même façon, ont été pris en considération par la Cour de Cassation. Par exemple: le pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, Droits de l'Homme art. 24., Convention franco-algérienne du 21/06/88 relative au droit de visite inter-frontière.

La Cour de Cassation a donc bien fait barrage aux revendications de SOS PAPA, reprises par son adhérent, pour que ne soit pas reconnu le viol de la Convention par les tribunaux français et particulièrement par les Juges aux Affaires Matrimoniales dans les affaires de divorce, et pour que les appels et les pourvois en cassation soient rendus impossibles pour les droits de visite et l'exercice de l'autorité parentale violés. Ceci concourt à maintenir 500.000 pères et environ 30.000 mères dépourvus d'autorité parentale réelle (divorces d'avant le 08/01/1993).

Renaud PRUDHOMME

FORUM INTERNATIONAL SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Organisé par la Fondation pour l'Enfance (Présidente Madame Giscard d'Estaing)

lundi 27 novembre 1995

UNESCO - PARIS

En matinée; Animée par CAVADA;

25 Premières Dames du monde entier, trônant ensemble sur une immense scène, venues exprimer les réalisations et les problèmes de leur pays en matière de Droits de l'Enfant.

L'après-midi; animé par OCKRENT;

Une table ronde dont il est inutile de parler car aucun des aspects du droit de l'enfant à sa famille n'a été abordé.

Devant 800 personnes de choix parmi lesquelles Madame CHIRAC, Charles

AZNAVOUR, Madame CACHEUX directrice de l'IDEF (rapporteur de la loi du 8-1-93), les Ambassadeurs et Consuls, les présidents d'ONG, le président de SOS PAPA, ...ces dames à la position éminemment proche du pouvoir, ou de pouvoir direct dans leurs pays respectifs ont exprimé leur politique personnelle ou officielle par rapport aux droits de l'enfant.

Certaines déclarations nous ont touché :

- Marieke DE KLERK - Afrique du Sud:

« Lorsque le bonheur règne dans la famille, il règne dans la communauté, il règne dans la Nation et la paix règne dans le monde.»

- Naina ELTSINE - Fédération de Russie:

« Il est important de se pencher sur la famille. La famille est centrale. Il n'y a pas que les internats et les centres pour enfants.»

- Ana Paula DOS SANTOS - 1ère dame d'Angola:

« Ce qu'on fait pour les enfants n'est jamais trop. Les enfants sont un puits de besoins.»

- Maria BAROSSO SOARES - 1ère dame du Portugal:

« Il faut inscrire les articles de la Convention des Droits de l'Enfant dans les législations nationales.»

- Sa Majesté la Reine NOOR de Jordanie:

« La famille est la cellule fondamentale sur laquelle peut reposer la société.»

- Son Altesse Royale la Princesse Lalla MERIEM du Maroc:

« Le fondement de l'épanouissement de l'enfant est la famille.»

- Madame Souha ARAFAT - Palestine:

« Il reste encore 82 adolescents de 14 à 16 ans dans les prisons israéliennes.»

- Madame GISCARD d'ESTAING - France:

« L'enfant paraît être un bien précieux en France ... On estime à 54.000 les victimes de mauvais traitement. Ce chiffre est seulement ce qui est dûment vérifié et semble en augmentation. Cette augmentation est due à la précarité économique et à l'évolution de la structure familiale... Il y a par exemple 30% d'enfants naturels... Dans nos pays il semble qu'il y ait une montée de l'exploitation pornographique et de la prostitution infantine.»

COMMENT MONTER UNE EMISSION TELE POUR "ARTE" A PEU DE FRAIS

La journaliste et productrice Marie-Claude EL KHAÏM a trouvé la recette : On vient préparer son émission, en passant en coup de vent, chez SOS PAPA, certaine ainsi d'obtenir rapidement les informations de base valides et les bons tuyaux, dans la journée, à des horaires "normaux". On relève la composition des colloques SOS PAPA en personnalités diverses pré-sélectionnées et on obtient les téléphones de ces personnalités en quelques minutes, notamment celui d'un avocat allemand rendu célèbre qu'on aurait bien été incapable d'identifier seule.

On évite aussi de couvrir par reportage la manifestation franco-allemande (comme ARTE) à Fribourg, avec SOS PAPA Alsace et Vater Aufbruch Für Kinder : trop coûteux pour la marge commerciale! Ensuite, afin de ne pas paraître avoir dépendu de SOS PAPA ou de faire un plateau 100% SOS PAPA, on envoie de jeunes pigistes chercher quelques pères témoins, en les orientant vers d'autres organisations et on invite leurs dirigeants sur le plateau. Quand ces journalistes sont contraints de s'adresser à SOS PAPA pour confirmer et expertiser des chiffres et des analyses sur le thème, ils s'empressent, faisant vite la différence, de proposer ces pères-là. Surprise alors pour eux; la productrice s'y oppose...

La motivation est double il est vrai : comme on est également restée très féministe, malgré qu'on veuille faire une bonne audience avec ce sujet, on a combiné de faire venir des "dirigeants-pères" qui n'ont rien à dire ou si peu, donc pas dangereux, voire ridicules, n'ayant effectivement à la bouche que anti-féminisme primaire et dégradant pour la cause des pères ou bien encore n'ayant, comme seul discours, répété à l'infini, que publicité à but commercial pour la médiation-familiale-en-cabinets-privés-bien-payants.

Heureusement, les vrais représentants de SOS PAPA étaient bel et bien sur le plateau, sans que Madame Marie-Claude EL KHAÏM le perçoive ; c'est-à-dire Evelyne SULLEROT, le Dr Aldo NAOURI, le Député Christine BOUTIN et l'avocat allemand Matthias BLOCH...

JURISPRUDENCE

Le grand-père maternel ne commet pas de délit en se masturbant en privé devant son petit-fils

Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Rennes - Président M. BAILHACHE, conseillers MM. VAN RUYMBEKE et BEUZIT, Substitut général M. BARTHOLIN. Arrêt N° 560 - 6/7/1995

« ... Considérant qu'il ne résulte pas du dossier charges suffisantes contre M. G. d'avoir commis le délit d'attentat à la pudeur sur mineur de 15 ans par personne ayant autorité ; que l'acte de masturbation réalisé par lui à son domicile et non dans un lieu accessible aux regards du public ne saurait constituer le délit d'exhibition sexuelle de l'article 222-32 du code pénal.

Considérant qu'aucune investigation complémentaire n'apparaît susceptible d'être utilement ordonnée ;

Considérant qu'il convient, dans ces conditions, de confirmer l'ordonnance entreprise.

PAR CES MOTIFS

La Cour Confirme l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction de BREST .»

NOTE : D'autre part, dans cette affaire de séparation, et en relation, c'est au père accusateur que des droits de visite ont été retirés par le J.A.F.

INCITATION AU MEPRIS SEXISTE

Encore LE FIGARO !

Dans LE FIGARO du 11 octobre 1995 et sous la plume de Anne DE LA CRET-ELLE, on trouve cette surprenante analyse pseudo-psy de ce que serait la paternité, sous le titre "Le complexe de Chronos".

LE FIGARO nous avait déjà habitué à la falsification de l'information quand il s'agit des hommes et des pères, surtout divorcés, par d'autres femmes journalistes ayant la haute main (main abandonnée par les hommes de ce "journal") sur le "social" et qui estiment en privé que : "Il n'y a pas 20% des pères qui valent qu'on s'intéresse à eux".

Toute une idéologie de la promotion et de l'exacerbation d'une haine hommes-femmes, pour un "grand quotidien" !

Qu'on juge donc :

«...Moins célèbre que le complexe d'Edipe, le complexe de Chronos est cependant plus répandu.

On compte sûrement plus de pères qui inhibent leurs fils que de mères dont les fils abusent.»

«...La paternité peut être vécue de deux manières, diamétralement opposées en apparence seulement, car toutes deux également castatrices. Soit le *pater familias*, ivre de lui-même, exige que son fils poursuive son œuvre et brise toute velléité de vocation, soit au contraire, omnipotent, il se sent piétiné par l'expression "marcher sur les traces de son père", vécue comme un crime de lèse-majesté, coup de poignard dans le dos : "Tu quoque, filii!" . Dans l'imitation, pourtant preuve d'admiration, il ne décèle que concurrence, dépossession et trahison.»

LE TROU DE LA SECU

Melle X et M. Y ont deux enfants et vivent ensemble. Melle X, afin de percevoir d'importantes prestations familiales (API, APL) s'est déclarée vivre seule. Quatre ans après, suite à un contrôle de la C.A.F. initié par une dénonciation de voisinage, Melle X est redressée de 96.000 F, payés rubis sur l'ongle, car Y

travaille "au noir" et a économisé substantiellement.

Loin d'être marginal, ce cas est répandu car les contrôles de la C.A.F. sont très rares et faciles à tromper. Sans dénonciation, Melle X aurait tranquillement, avec tant d'autres, détourné les belles sommes qui creusent le "trou".

NOUVELLES DE TOURAINE

MISSION "SOLEIL" EN SARTHE : OUI, des points-rencontres utiles, ça existe

Après avoir franchi le portail du 5 rue Erpell au Mans, nous sommes accueillis par Monsieur FORT qui se présente comme le coordinateur du "POINT SOLEIL" sujet de notre reportage. Il s'empresse de nous faire la visite de cet agréable endroit situé dans une résidence, avec parc, pour jeunes couples. Le bâtiment principal est composé de trois salons agréablement aménagés, le lieu propose tout le confort propice à la rencontre des enfants et de leurs parents.

Nous décidons de nous installer dans une pièce où de nombreux jouets sont éparpillés. Nous faisons la connaissance d'une famille; la mère, européenne, plutôt intimidée par notre présence, n'ose répondre au sourire complice de son ex-conjoint, d'origine africaine. Ce dernier tient dans ses bras leur fille de 4 ans, sous l'oeil vigilant de son grand demi-frère maternel. L'entrevue touchant à sa fin, elle s'en va et le père se joint à nous, écoutant avec intérêt notre discussion.

Monsieur FORT qui se révèle être très diplomate, nous met à l'aise. Il nous déclare que le Point Soleil, dans ce lieu actuel, existe depuis décembre 1994, il a été créé en vue de proposer des solutions pratiques aux parents qui, suite à une rupture, connaissent des obstacles ou des impossibilités à l'exercice de leurs droits de visite. En leur organisant un accueil chaleureux dans un espace convivial, il permet l'échange de l'enfant entre son père et sa mère, après une séparation ou un divorce, dans les cas où le droit de visite ne peut s'exercer ni au domicile de l'un des deux parents, ni chez aucun autre parent ou ami, lorsque la rencontre des deux parents est conflictuelle, débouchant sur un climat néfaste.

Le point soleil est un point de médiation. Quitte à aller au-delà des deux heures "réglementaires". Le permanent et cinq personnes de l'association Couple et Famille s'appliquent à jouer le rôle de "tampon" entre les conjoints ayant des difficultés à communiquer, recherchant le début de dialogue dans un lieu propice aux échanges, offrant des garanties de neutralité, de calme, favorisant la reprise des relations parents-enfants face à des adultes qui campent le plus souvent sur leur position.

Notre interlocuteur assisté de sa collègue et de M. CAMINADE (nouveau délégué de SOS PAPA au MANS) esquisse un sourire qui en dit long quand il nous raconte l'attitude qu'adoptent certaines assistantes sociales et enquêtrices qui essayent de profiter du lieu pour tenter d'y glaner certaines "informations" afin de rédiger leurs rapports. Il insiste sur le fait que l'endroit demeurera neutre, impartial, synonyme de transparence et de clairvoyance. Il nous avoue, de même que les femmes sont souvent plus mesquines, calculatrices et tactiques en comparaison aux hommes plus sensibles, voire naïfs, évitant les rapports de force.

Le point soleil s'ouvre aux familles les mardis et jeudis soirs, ainsi que les samedis de 10H00 à 18H00. Le dimanche est à l'étude.

Quand nous quittons le lieu, nous avons la ferme conviction que le Point Soleil se donne les moyens de sa politique et qu'il serait bienvenu que cette initiative concrète se développe dans le même esprit à travers l'hexagone.

Bruno FRETTE

Michel HUGET

C'est la fête à Tours !



Un papa-président attentif à tous

Exceptionnellement, la dernière réunion mensuelle de l'Association SOS PAPA TOURAINE s'est déroulée hors de Tours, plus précisément au Café de l'Agriculture, avenue Monory à Blois... Deux des six membres du bureau vivant à proximité de cette ville.

C'est dans un cadre chaleureux et convivial que nous avons abordé les sujets divers. Celui, par exemple, épineux, des "certificats de complaisance" fournis par des médecins à l'intention de mamans peu scrupuleuses qui prétextent des maladies imaginaires des enfants, afin que ces derniers ne rencontrent pas leur père. Le projet de reportage vidéo présentant l'association paraît nécessaire:

Les membres du bureau ont été responsabilisés et spécialisés, qui dans l'accueil des adhérents, qui dans les relations publiques. (Une rencontre du maire de Tours est prévue), d'autres encore dans l'investigation.



A propos du projet d'assises nationales, nous en avons profité pour souligner le fait qu'il était nécessaire qu'il y ait plus de concertations entre les régions, chacune d'entre elle devant travailler sur un thème. De même, les informations utiles devraient s'échanger par le biais d'un support de communication interne spécifique. L'un d'entre nous va d'ailleurs s'efforcer de présenter un projet.

La réunion s'est achevée sur l'organisation de l'arbre de Noël qui se déroulera à l'Espace Gentiana le 16 décembre. Les enfants seront évidemment heureux de se retrouver dans une ambiance de fête, mais il ne fait pas l'ombre d'un doute que les plus réjouis seront les papas qui retrouveront une ambiance familiale...

Parents d'élèves : Quels droits ?

On connaissait déjà les difficultés qu'un père séparé peut rencontrer en milieu scolaire, où, malgré les circulaires officielles, des attitudes de rejet subsistent encore à son égard.

On ignorait peut-être que de tels comportements pouvaient émaner... d'une association locale de parents d'élèves ?

C'est le cas d'une délégation de la P.E.E.P., à Courbevoie, en région parisienne, qui vient d'obtenir, auprès de l'inspection départementale, l'annulation de l'élection d'un père (divorcé) aux conseils d'école de l'année en cours.

Raison invoquée : ce père, bien que jouissant de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, n'est pas "votant" puisque, selon les textes en vigueur, le droit de vote à ces élections est accordé au parent chez qui la résidence de l'enfant a été fixée.

Or, d'après les mêmes textes, l'exercice conjoint de l'autorité parentale confère, en matière d'éligibilité aux conseils d'école, les mêmes droits aux deux parents, ce qui avait naturellement conduit ce papa et son ex-femme, après concertation mutuelle, à adopter la configuration un parent votant, l'autre candidat.

Cette configuration est d'ailleurs très fréquente dans les familles unies sans que cela ne remette jamais en cause l'éligibilité de l' élu.

Les familles séparées auraient-elles donc un statut différent, des limitations d'accès aux structures scolaires et éducatives ? Ou bien, s'agit-il à nouveau de l'effet induit par l'ambiguïté de certains textes dont l'interprétation va dépendre des préjugés sexistes de celui ou celle qui les applique ?

Tout en condamnant l'attitude de ce groupe local de parents d'élèves, visiblement plus enclin à pratiquer l'exclusion de leurs congénères qu'à s'investir dans la vie scolaire de leurs enfants, nous invitons parents d'élèves et corps enseignant à engager un véritable débat sur le sujet dans son ensemble.

Pour l'heure, nous apportons tout notre soutien à ce père, qui, afin de faire valoir ses droits, vient de déposer une contestation auprès de l'inspection académique.

O.D.

Droit de surveillance de la scolarité

Il n'est pas aisé de surveiller la scolarité d'un enfant en école primaire qu'on ne peut jamais conduire à l'école. Il faut pourtant parvenir à s'entretenir régulièrement avec les enseignants.

Cette tâche est encore plus ardue lorsque des centaines de kilomètres séparent le parent de l'école. Le droit de surveillance (à ne pas confondre avec le droit d'intervenir dans les choix, avec l'exercice de l'autorité parentale), qui ne nécessite pas de produire de jugement, doit s'exercer alors par correspondance lorsque le parent "gardien" ne donne pas toutes les informations ou qu'il y a crainte que certaines soient cachées ou falsifiées.

Voici une lettre-type à adresser à la direction de l'école, en recommandé AR, avant éventuellement, en cas de refus, huissier, plainte auprès du rectorat de l'académie, puis auprès du TGI pour discrimination pour situation familiale.

Madame la Directrice,

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment au Code civil et à la circulaire N° 94 - 149 du 13 avril 1994, tout parent divorcé ou séparé, n'ayant pas la résidence principale de l'enfant, possède un droit de surveillance sur la scolarité et les événements scolaires touchant son enfant.

Dans le cadre de l'application de la loi et de cette circulaire, je vous prie donc de bien vouloir me faire parvenir désormais l'intégralité des informations relatives à la vie scolaire de ma fille M... X, c'est à dire, pour mémoire :

1- Emploi du temps de M..., indiquant en particulier :

• l'horaire exact de sortie du samedi matin

et les samedis matins où elle n'a pas classe.

• les options éventuelles et activités connexes de M... dans le cadre de l'école (sport, religion, activités diverses, etc.)

• les noms des enseignants et notamment de l'enseignant principal

• les possibilités (jours, heures, tél.,...) de rencontrer les enseignants

2 - En cas d'absence de M... : copie des bulletins d'absence et des justificatifs, dans un délai d'une semaine.

3 - Chaque trimestre : copie du bulletin scolaire annoté, dès son établissement.

4 - A l'avance: les jours de classe exceptionnellement supprimés par rapport à l'emploi du temps, ou transformés (fêtes scolaires, classes de neige, grèves, etc...)

5 - Copie systématique et complète de la totalité des documents adressés ou communiqués aux parents pour la classe de M..., dans les mêmes délais.

6 - L'état des assurances scolaires concernant M... (couverture, organisme)

7 - Copie des rapports d'examens médicaux, éventuellement psychologiques, de soins ou d'actions médicales subis par M...

8 - L'état de l'inscription et de la fréquentation par M... de la cantine (coût, ...)

9 - La participation éventuelle de M... à l'étude de fin d'après-midi (jours, horaires,...)

10 - Copie intégrale des documents (remplis par les parents) d'inscription de M... à l'école.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

A LA BELLE PENSION

Poème de
Philippe CARMIGNANI

Les enfants dorment derrière moi
J'ai des crampes et j'ai froid
Je les ramène dans cet endroit
De la femme au coeur de bois

De les voir dans mon antre
M'enlève le mal au ventre
Les ramener dans cette voiture
A un visage de torture

Les enfants ne divorcent pas
De leur maman, de leur papa
Mais lorsqu'ils sont séparés
Le même est toujours catapulté

Malgré leurs désirs, leur âge
On te raye, t'annule, te dégage
Tu te relèves juste de terre
Réajustement de pension alimentaire

Elle a peut-être démoli
Ce statut de papa chéri
Mais pleuvent toujours les bisous
Et les je t'aime papou

De cette union terminée
Restent deux soleils adorés
Dont les rayons percent à travers
Les barreaux d'une prison de verre

Floriane, ma chérie

Petite fille d'amour, pour ton huitième anniversaire, je t'offre le plus merveilleux cadeau qu'un papa puisse faire à ses enfants : la vérité !

Que ces paroles restent à jamais gravées dans ton cœur : rien ni personne ne peuvent arrêter la force de l'innocence. La vérité est la lumière du monde, portée sur l'aile du courage.

Depuis trois ans, tu as dû subir toutes sortes de violences psychologiques de la part des menteurs, des voleurs et des faux témoins. Je me suis battu contre plusieurs administrations et plusieurs tribunaux. Et aujourd'hui devant le peuple français et devant l'Éternité, voici la sublime émergence de la vérité.

Marche la tête haute, Floriane ! Que la honte retombe sur les faux témoins et les diffamateurs. Regarde les fauteurs dans les yeux, afin qu'ils se retirent de ta présence.

Une fois de plus, ta mère te traite en marionnette.

L'impunité conduit certaines personnes à l'indignité.

Sois prudente. Ces délits trouvent leur origine dans les crimes non signés commis par ses ascendants. Cyril, Toi et moi, nous payons à leur place. C'est

immoral, mais que cela soit pour toi source d'évolution.

Dis à Cyril que je lui pardonne le mal qu'il m'a fait. Il n'en est pas responsable, les pressions étaient trop fortes, trop habiles. Mois aussi, j'ai été piégé et abusé. Je demande à la population de veiller sur toi. Quoi qu'on dise, tous ne sont pas lâches. L'honnêteté ne se laisse pas toujours manipuler.

Ma fille, toi qui est née de l'amour, je t'offre le royaume de ma vie. Que l'amour de ton papa t'accompagne parmi tes camarades, quand tu joues, quand tu lis, quand tu es à l'école, quand tu souffres dans ton lit, quand tu ris et quand tu chantes, chaque jour.

Si tu es en danger, appelle en toi l'amour de ton papa, et trouve la force de résister, de lutter et de vaincre. J'accompagne chacun de tes instants.

Nul ne peut briser l'amour de ton papa. Grandis fièrement en portant très haut l'amour de ton papa, l'innocence de ton papa, dans la lumière éclatante de la vérité.

Bernard
RAQUIN

Ton Papa Courage
qui t'aime pour la vie
et pour l'éternité

SOS PAPA

SERVICE INTERNATIONAL

**fait échec
aux
enlèvements d'enfants**

ESPAGNE

Alors que le papa avait obtenu la résidence de l'enfant, la mère, accompagnée de son nouvel ami espagnol, s'était réfugiée en Espagne avec l'enfant. Ce dernier a été récupéré en douceur en quelques jours et rendu à son papa dans le nord de la France. Les services français, saisis par le père n'avaient pas encore bougé.

ILE DE LA REUNION

Les trois jeunes enfants avaient été détournés par la mère à l'île de la Réunion, dans l'optique d'un divorce avantageux et imposé, sans intention de retour en France métropolitaine. Ils ont rapidement réintégré leur domicile familial, devenu paternel.

Aide logistique légère mais appropriée et surtout conseils particulièrement judicieux ont permis au papa de faire ce qu'il fallait et de rejoindre l'aéroport local avec les enfants, juste avant le décollage de l'avion pour la France.

FAUSSES ALLEGATIONS : la justice prise au piège

Les sévices sexuels exercés sur les enfants par un membre de leur famille sont des crimes épouvantables, unanimement condamnés; Malheureusement, des esprits pervers portent volontairement de fausses accusations pour satisfaire une vengeance personnelle. Les dégâts ainsi provoqués chez l'accusé, et surtout chez ses enfants, sont considérables. Victimes innocentes, les enfants voient saïr le lien vital qui les unit à leur père. Devant la lenteur des procédures et une justice prise de court, SOS PAPA veut proposer des solutions pour combattre ce fléau.

Aujourd'hui, en France, les accusations fallacieuses de sévices sexuels portées à l'encontre du père se multiplient. Il s'agit d'un cas où l'individu est d'abord traité en coupable, ceci au nom de la protection des enfants, alors que, loin de les protéger, c'est une torture morale qui leur est infligée. Ce type de fausses allégations est devenu tellement fréquent que tous les acteurs socio-judiciaires parlent de ce mode.

Les cas connus de SOS PAPA sont tous différents. Toutefois on retrouve des constantes. D'abord, les fausses allégations se situent systématiquement dans un contexte lié au divorce. Le conjoint, presque toujours la mère, porte plainte à la suite d'un certificat médical généralement très vague. Le médecin constate une rougeur ou une légère irritation, bénigne et à l'instigation de la mère, établit un certificat. Autre procédé, encore plus détestable, des propos soûdant spontanés des enfants, sont rapportés par des membres de la famille. S'agissant de jeunes enfants en quête d'amour et d'identification, la pression constante et unique de la mère les rend très vulnérables. Pour se protéger, ils rapportent des propos appris ou déduits. Egalement, les

plaignantes entretiennent souvent des relations extrêmement fortes avec d'autres femmes de leur famille, soeurs, mères, tantes... , qui ont souvent connu des problèmes familiaux et des relations difficiles avec les hommes.

Confrontée à une plainte de ce type, la justice ne prend aucun risque. Pourtant les indices de fausses allégations sont flagrants et nombreux. Mais dans le doute, le droit de visite est suspendu ou réduit à quelques heures dans un point-rencontre. L'accusatrice perverse obtient ainsi une première satisfaction... Les audiences sont très espacées. Le temps passe inexorablement et le doute, l'angoisse, la souffrance assaillent père et enfants.

Mais qu'est-ce qui a bien pu conduire une mère à une telle extrémité ? Son objectif est évident : obtenir l'arrêt immédiat et définitif des relations entre le père et ses enfants, faire disparaître le père de la vie de ses enfants. La mère ne conçoit plus la relation des enfants avec les deux parents. Pour elle, les enfants doivent choisir. Dans l'esprit malade de la mère, le lien avec le père doit être rompu puisque l'union du couple se défait. Consciemment ou inconsciemment, par perversité ou par fragilité psychologique, la mère veut imposer à la relation père-enfants les mêmes affres que ceux de la relation entre les parents. Autre satisfaction : la vengeance. Le père souffre ; il est ainsi puni d'avoir échoué dans sa vie de couple.

La justice, quant à elle, est prise au piège. Seule voie adoptée : attendre le non-lieu et sauvegarder le minimum de la relation père-enfants par l'intermédiaire des points-rencontres, tout en assurant au père qu'il est bien présumé innocent. Désarmée devant la perversité de l'accusation, c'est la politique du "moins pire".

Et l'enfant dans tout cela ?

L'enfant a pourtant un droit fondamental : celui d'avoir ses deux parents, son père et sa mère. Dans ce type d'affaire, ce droit n'existe plus. Au contraire, l'enfant en est la première victime. Il est mis dans une position insoutenable, mis en demeure de choisir. Là commence souffrance et traumatismes.

Quant au père, c'est le cauchemar. La séparation des enfants, les accusations mensongères prises en compte par la justice, le temps qui n'avance pas, s'abattent d'un coup sur lui. Seuls ceux qui "sont passés par là" peuvent comprendre.

Face à la perversité et à l'horreur SOS PAPA veut proposer des solutions.

Tout d'abord, il faut dissuader.

En effet, que risque aujourd'hui l'accusatrice de fausses allégations de sévices sexuels ? Rien, strictement rien. La dissuasion n'existe pas. SOS PAPA propose que les cas comme celui-ci soient traités jusqu'au bout, et qu'en cas de non-lieu, le parquet prenne l'initiative de se retourner contre la plaignante pour fausses allégations. La justice, si elle veut stopper net cette épidémie, doit agir et prendre ses responsabilités. Ce délit - mais n'est-ce pas un crime ? - doit être fermement condamné et faire l'objet de sanctions exemplaires.

Sur le plan civil, SOS PAPA propose que lorsqu'un conjoint ne respecte pas les termes de l'ordonnance, alors le JAF doit attribuer systématiquement la résidence principale à l'autre conjoint. Il faut que le conjoint qui s'oppose au droit fondamental de l'enfant d'avoir son père et sa mère, se voit retirer la résidence.

Philippe MARCHAL

Inauguration du Siège National

Anny DUPEREY, Marraine de l'association

L'inauguration officielle du Siège National de SOS PAPA a eu lieu le 18 novembre 1995 en présence de Monsieur Alain GOURNAC, sénateur-maire du Pecq et vice-président du Conseil Général des Yvelines et de Anny DUPEREY qui nous a fait l'honneur et l'immense plaisir d'accepter de devenir marraine de l'association.

Madame Christine BOUTIN, député des Yvelines et 1er vice-président du Conseil Général des Yvelines,

au regret de ne pouvoir être présente, a parrainé officiellement cette inauguration.

Après une courte conférence de presse, et les discours de circonstance, les invités de marque, les avocats sympathisants, les journalistes, les photographes et les cameramen, les fidèles de l'association et les irremplaçables bénévoles ont pu visiter les locaux puis échanger des propos souvent passionnés, une coupe de champagne à la main.

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Sénateur, chère Marraine, chers Amis,

C'est une immense joie pour moi de vous accueillir à l'occasion de l'inauguration officielle de ce siège national, que nous avons réussi à installer pour défendre en France les Droits des enfants et des pères avec efficacité.

Nous vous sommes particulièrement reconnaissants, Monsieur le Sénateur-Maire d'honorer de votre présence cette assemblée et de lui apporter la reconnaissance dont elle a besoin.

Chère Anny Duperey, nous sommes tous profondément touchés que vous ayez accepté d'être la marraine de notre association et que, par cet engagement symbolique, vous souteniez la noble cause qu'est la défense du droit des enfants, notamment du divorce et de la séparation, à pouvoir aimer et être aimés de leurs deux parents.

Sans doute pensez vous tous qu'en fondant SOS PAPA il y a cinq ans, j'avais pris la décision de combattre les discriminations des pratiques judiciaires lors des divorces. Certains peuvent penser que j'avais l'ambition de faire changer les lois. D'autres encore peuvent imaginer que je voulais m'attaquer à un système



Le président de SOS PAPA et le Sénateur Alain Gournac

socio-judiciaire parfois odieux et aveugle. Quelques-uns pourraient croire que je souhaitais faire œuvre de vengeance ou donner libre cours à je ne sais quelle paranoïa.

Eh bien, en vérité, tout ceci est secondaire, voire mineur, comparé à la vraie raison qui m'animait alors.

Même si certaines de ces intentions ont pris forme depuis, elles ne sont rien à côté de ce qui m'a irrésistiblement poussé à m'engager corps et âme dans une œuvre titanesque, dans une vraie

croisade, à côté de ce qui m'a révolté au plus profond de moi-même et m'a amené à entraîner dans cette lutte d'autres pères généreux et courageux.

C'est l'abomination d'un système, la cruauté de pratiques officielles insupportables qui sont capables de violer des êtres jusqu'aux tréfonds de leur

âme, en leur interdisant quelque chose qui pourrait paraître anodin au premier abord mais qui est en fait absolument fondamental, en tout cas pour moi, quelque chose volé à ma fille depuis toute petite, irrémédiablement:

...l'Amour d'un papa.

ALAIN GOURNAC, SÉNATEUR et MAIRE du PECQ. (extraits)

Je suis admiratif de voir quelqu'un capable de se lancer dans un combat, vous l'avez dit; titanesque. C'est vrai, toute la société, un peu affaissée aujourd'hui, est organisée dans des choses qui ne sont pas seulement la loi ou les décrets, ou les applications des décrets, mais simplement une espèce de culture qui accepte les choses.

Et vous, monsieur le Président, je voudrais vous rendre hommage pour votre courage. Oh, ce mot est un mot difficile aujourd'hui, tant il est vrai qu'il vaut mieux rester tranquillement chez soi et ne pas trop s'occuper des autres puisque c'est ce qu'on nous montre tous les jours dans les media.



Conférence de presse: Renaud Prudhomme et Michel Dollé

(suite page 12)

Inauguration du Siège National

Anny DUPEREY, Marraine de l'association

(suite de la page 11)

Sénateur Alain GOURNAC (suite)

Le combat que vous menez est un combat que j'apprécie, non seulement pour défendre les papas, vous le savez, mais pour trouver un équilibre entre la maman et le papa; (...)

Une fois, j'ai reçu des enfants de couples divorcés ou séparés. Eh bien, vous ne pouvez pas savoir ce que ces gosses m'ont dit dans le secret de mon bureau. (...) Quand on entend cela, on ne peut rester insensible et nous avons nécessité d'agir, chacun dans notre positionnement et chacun dans nos responsabilités. Je suis aujourd'hui tout jeune parlementaire, tout jeune sénateur, et si, dans l'évolution des choses, je puis apporter ma contribution pour que toute justice puisse se faire à l'intérieur de la



Des avocats appréciés au profil trop rare

famille (...) vous pouvez compter sur mon soutien pour faire évoluer dans ce pays un peu plus l'égalité entre la maman et le papa. En aucun cas, je le dis ici, je ne souhaite qu'il faille donner plus à l'un qu'à l'autre, jamais! Mais je trouve que donner systématiquement, automatiquement, la responsabilité de l'enfant à la maman, ce n'est pas possible. Et que cette maman perde beaucoup de temps à essayer de mettre dans la tête de son enfant qu'il ne doit pas voir son papa parce que ce n'est pas un bon papa, cela est indigne et je ne peux pas être de ce côté des choses.

(...) Je crois qu'il va falloir évoluer dans cette société pour beaucoup plus d'égalité et pour qu'on en soit plus fier.

PROPOS DE ANNY DUPEREY

Il est ahurissant qu'un des parents s'octroie la propriété de l'enfant. La présence de l'homme au sein de la famille est bénéfique. Même si je suis séparée, j'ai tout mis en œuvre pour établir de bonnes relations entre mes enfants et leur père. Je ne supporte pas que l'enfant soit un otage. Il n'est pas normal que le parent qui empêche les enfants de voir son autre parent obtienne gain de cause par toutes les tracasseries, les procédures, les lenteurs de la justice.

Je m'étais déjà engagée auprès de l'association SOS Villages d'Enfants qui conserve la fratrie entière lorsque des enfants sont confiés à une marraine-nourrice, alors que personnellement, en devenant orpheline, j'ai souffert d'être séparée de ma sœur.

Je ne m'occuperai pas de l'organisation de l'association mais je soutiendrai l'idée de base qui est bonne, à mon niveau, c'est-à-dire plutôt celui de la communication.

A nepas manquer,
au théâtre ANTOINE
"UN MARI IDEAL"
d'Oscar Wilde
avec Anny DUPEREY

du mardi au samedi à 20 h 30
 matinées : samedi à 17 h
 et dimanche à 15 h 30
 Réservations : 42 08 14 80

